

BULLETIN D'INFORMATION SIAO 22

juin 2014 — N°3



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

www.adalea.fr



Service Intégré
de l'Accueil & de l'Orientation
des Côtes d'Armor

Edito

Créés par une circulaire du 8 avril 2010, les services intégrés de l'accueil et de l'orientation, ne disposaient pas jusqu'ici de cadre juridique. La loi ALUR, adoptée le 20 février dernier par le parlement, consacre juridiquement les SIAO en leur donnant un statut législatif. L'objectif, c'est que le SIAO devienne l'instance de coordination départementale incontournable en matière d'hébergement et de logement des personnes sans domicile. Une plateforme unique, couvrant à la fois le volet « urgence » et le volet « insertion/logement accompagné ».

Ce texte vient conforter l'organisation du SIAO des Côtes d'Armor puisqu'un grand nombre de ses dispositions est déjà intégré dans l'organisation départementale. Cette avancée a été rappelée par le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) lors de la commission observatoire du 22 mai dernier, dans l'hémicycle du Conseil général. Monsieur RIGOLOT a en effet introduit la séance en rappelant notamment l'adoption de la loi ALUR et son incidence sur les SIAO. Il en a profité pour remercier l'ensemble des acteurs du département pour leur contribution à ce nouveau dispositif et encourager la poursuite des travaux et des réflexions. Le volet logement du SIAO est le principal chantier de l'année 2014 et des groupes de travail sont à l'œuvre sur le département associant les services de l'Etat, le Conseil général, les associations, les bailleurs sociaux, etc.



La loi ALUR renforce la participation des usagers au sein des structures du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile fixe. Aussi, deux initiatives participatives, le CCRPA et le collectif « J'y suis, j'y reste dans mon logement » du territoire de Lamballe sont mis en lumière dans ce 3ème bulletin SIAO.

Vous y trouverez également le bilan de la période hivernale 2013-2014 et une présentation de la nouvelle structure d'hébergement d'urgence, Hybritel à Saint-Brieuc.

Bonne lecture

Anne-Sophie ABALAIN,
Coordinatrice du SIAO 22

SOMMAIRE

Edito.....	p.1
Bilan de la période hivernale.....	p.2 à 4
La participation des usagers.	p.5 à 7
Actualité des gestionnaires hébergement/logement.....	p.8
Informations diverses.....	p.8

Moins d'appels et moins de demandes 115 mais un taux d'attribution en baisse

	Période hivernale 2012/2013	Période hivernale 2013/2014
Nombre d'appels	7252	6717
Nombre de demandes	4270	3355
<i>Dont nb de demandes de prestations</i>	1268	856
<i>Dont nb de demandes d'hébergement</i>	3002	2499
Nombre de personnes différentes	839	754
Nombre et % d'attribution	1296 (43,17%)	959 (38,37%)
Nombre et % de non attribution faute de place disponible	11,13%	15,73%

Durant la période hivernale (du 1^{er} novembre 2013 au 31 mars 2014), le 115 a reçu 6717 appels pour 7252 durant la période hiver 2012/2013 (- 7%).

Nous avons recensé 3355 demandes dont 2499 demandes d'hébergement. On enregistre donc aussi une diminution des demandes d'hébergement par rapport à la période hivernale précédente où nous avons enregistré 3002 demandes.

Cependant, malgré une diminution des demandes, on constate un taux d'attribution en baisse, 38,37% contre 43,17% sur la période précédente. Cette évolution peut être liée à trois facteurs :

- Des déclenchements de niveau 1 plus nombreux et sur des plus longues périodes sur la période hiver 2012-2013. Ces déclenchements apportent des réponses d'hébergement supplémentaires. Sur la dernière période hivernale, seulement deux déclenchements sur une durée d'un jour.
- Sur la période hivernale 2012-2013, le 115 disposait de 3 places supplémentaires au trait d'Union
- Moins de turn-over sur les places d'hébergement d'urgence.

Un taux de non attribution faute de place disponible toujours majoritaire mais en légère baisse

Le taux de non-attribution faute de place disponible demeure la raison principale des demandes d'hébergement non satisfaites mais il est en légère diminution avec un taux de 11,13% (15,73% à la précédente période hivernale).

Il est suivi des motifs de non attribution suivants :

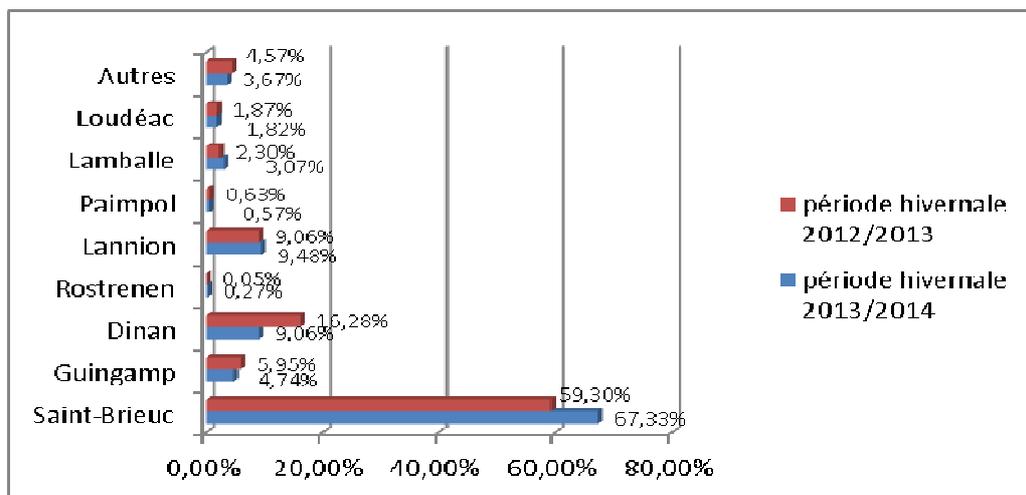
- La personne ne s'est pas présentée : 8,3% (11,1% en 2012/2013)
- Absence de moyen de transport : 6,5% (4,3% en 2012/2013)
- Refus de la proposition par l'usager : 4,8% (4,3% en 2012/2013)

Bien que l'aide au transport se soit améliorée, on enregistre encore un taux de non attribution faute de transport de 6,5% sur la période hivernale 2013/2014. Ces difficultés de transport sont particulièrement prégnantes dans les orientations vers les structures d'hébergement d'urgence des territoires de Dinan et Loudéac qui ne sont pas desservis par le réseau Tibus. De plus, les hébergements les plus en proximité de ce secteur, Lamballe et Saint Briec, sont le plus souvent saturés. Les propositions d'orientation pour les personnes qui sont sur ces territoires, sont faites vers Lannion et l'absence de moyen de transport à faible coût, au départ ou vers Dinan, empêche l'accès à l'hébergement.

Le troisième motif est le refus de la proposition par l'usager pour 4,8%, le plus souvent aussi par refus de délocalisation. Il est rare que les personnes refusent une orientation sur la localité sur laquelle elles se trouvent, mais beaucoup hésitent à se délocaliser quand elles ont construit un réseau d'aide amical ou social ou engagé des démarches. Ce taux était de 4,3% sur la période hivernale 2012/2013.



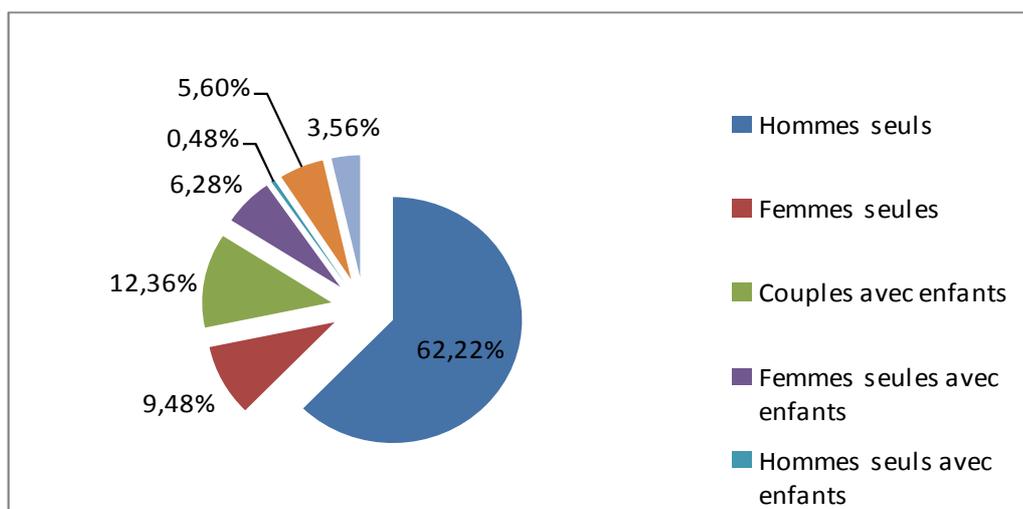
Zone géographique des demandes (prestations et hébergement)



On observe que la part des demandes formulées sur le territoire de Saint-Brieuc augmente de 8 points par rapport à la période hivernale 2012/2013 alors qu'elle baisse de 7 points sur le secteur de Dinan. Ces deux tendances peuvent avoir la même cause c'est-à-dire la saturation de l'hébergement : concernant Dinan, l'absence de place disponible semble, aux dires des personnes qui contactent le 115, décourager les usagers qui ne contactent plus le 115 ou alors épisodiquement. Quant à Saint Brieuc, le dispositif a connu un taux d'occupation sans précédent, avec une possibilité d'attribution des places à 9h00 le matin et après 20h15 le soir: les personnes qui n'ont pas eu de place le matin recontactent le 115 une seconde fois après 20h15. Le public étant différent à Saint Brieuc (public migrant) les personnes réitérent plus souvent leur demande en l'absence de place.

Sur les autres territoires, la part des demandes reste relativement stable.

Répartition des demandes d'hébergement selon la composition familiale



Les demandes de personnes isolées représentent 71,7% des demandes totales (73,7% sur la période hivernale 2012/2013). Nous observons aussi une augmentation de 25% des demandes des couples avec enfants.



Le bilan hiver en quelques points

- ↪ **Un hiver relativement clément durant lequel le niveau 1 grand froid n'a été déclenché que deux fois sur une période d'un jour chaque fois lors des événements tempétueux.** Les places spécifiquement dédiées au niveau 1 ont été peu mobilisées bien qu'elles aient été augmentées de façon notable à Saint Brieuc : en effet, l'association Emmaüs a ouvert 10 places d'hébergement en dortoir en niveau 1. Un mode de fonctionnement a été construit en partenariat avec le 115 pour organiser l'accueil et l'orientation des personnes. L'accueil se fait à partir de 18h00 et durant toute la nuit, le repas du soir et le petit déjeuner sont fournis.

- ↪ **Des taux d'occupation très élevés,** au delà des 100% pour certaines structures, ont été enregistrés en fin d'année 2013. L'absence de solutions dans la durée a parfois amené les personnes à faire le « forcing » auprès des structures sans contacter le 115, sachant qu'il n'y aurait pas de places disponibles. Les structures ont de ce fait, été en sur-effectif. Cela a pu se faire également dans certains logements d'urgence pour l'accueil de familles nombreuses où des lits ont été ajoutés. D'autres structures ont effectué ponctuellement des accueils d'urgence sur des places non occupées au sein de dispositifs non dédiés à l'urgence.

- ↪ **L'absence de moyens de transport** étant un motif important de non attribution de place, des solutions nouvelles ont été trouvées. Le 115 a la possibilité, en plus du réseau Tibus, d'utiliser les lignes SNCF pour accéder de Saint Brieuc aux hébergements d'urgence de Dinan et de Loudéac en période hivernale. L'accès à ces territoires était particulièrement complexe car coûteux, puisqu'ils ne sont pas desservis par le Tibus. Le 115, peut désormais par l'intermédiaire de l'accueil de jour, octroyer aux personnes sans ressources orientées, un billet de train, qui leur permettra de rejoindre dans de bonnes conditions les lieux d'hébergement de ces territoires. Ce nouveau service reste pour le moment expérimental à Saint Brieuc, mais l'aide à la mobilité étant encore insuffisante, nous continuons à réfléchir pour l'améliorer.

- ↪ **Une sollicitation moindre du dispositif, par les publics les plus exclus** semble se dessiner cet hiver : une diminution des appels des personnes à la rue : 30% en 2013, pour 36% en 2012. Cette baisse nous interroge, puisque nous constatons en même temps une difficulté plus grande à trouver des places en hébergement d'urgence. Est-ce qu'il s'agit d'une diminution des besoins ou alors, ce sont les personnes qui font moins appel au 115? Il semblerait pourtant que le nombre de personnes à la rue reste problématique, notamment sur les secteurs de Dinan et de Saint Brieuc. Nous avons interrogé les personnes qui ont contacté le 115 et repérées comme étant à la rue depuis plusieurs mois, celles-ci disent ne plus contacter le 115 puisqu'il n'y a jamais de place. Cette problématique sera donc à approfondir en 2014 avec les équipes mobiles pour préserver le lien avec ces personnes et faciliter le relais avec le 115 afin que les personnes continuent de solliciter l'hébergement d'urgence quand elles en ont besoin. Cette problématique rejoint par ailleurs celle de l'absence de place pour les personnes qui ont des animaux, et qui sont parfois aussi celles qui sont le plus ancrées dans la rue et l'exclusion.

Véronique RAULET
Educatrice spécialisée
Service 115

Le collectif « J'y suis, j'y reste dans mon logement »

Le collectif « J'y suis, j'y reste dans mon logement » a été mis en place dans le cadre de l'association Penthivière Actions et d'une réflexion partenariale sur le territoire courant 2013. Dans sa phase de démarrage, il a bénéficié d'une aide financière de la « Fondation Abbé Pierre ».



Il s'agit d'un projet innovant pour l'association, visant la mobilisation, la participation et la valorisation du public dans son parcours résidentiel à travers **une action participative, complémentaire aux dispositifs en lien avec le logement.**

Penthivière Actions souhaite à travers ce projet, innover en termes d'accompagnement **durable** de son public, en lui proposant un espace pour « échanger, se former, participer et favoriser ainsi une continuité dans la relation entre l'association et le public ». Ce projet permet de cheminer dans le temps avec le public et de l'amener à l'autonomie par le biais de la valorisation et de la reconnaissance de ses compétences.

A ce jour, une professionnelle de Penthivière Actions coordonne le groupe qui est composé de Bernadette, Dominique, Erwan et Mado. Ce collectif moteur de l'action, permet à un groupe de personnes issues du public d'acquérir des compétences et de valoriser ses connaissances autour du logement. Ceci peut se faire de deux manières :

- En se formant avec des interventions techniques (ex : intervention de l'Agence locale de l'Energie sur la précarité énergétique et mise en place d'une exposition « Eco gestes au quotidien », intervention de l'ambassadeur du tri des déchets ...)
- En organisant des animations collectives, pour le public de l'association, en lien avec les interventions et sensibilisation qu'ils reçoivent (ex : atelier sur le tri des déchets animés par Bernadette et Dominique, faire ses produits d'entretien animés par Mado, Bernadette et Dominique ...).



Par le biais des différentes interventions, nous faisons connaître le « collectif logement » et nous espérons donner envie aux personnes d'assister aux différentes animations voire de s'investir dans le groupe.

Le Collectif et Anne-Cécile FERRANDON
Conseillère en Economie Sociale et Familiale
Penthivière Actions

Le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées

CONSEIL CONSULTATIF RÉGIONAL DES PERSONNES ACCUEILLIES DE LA RÉGION BRETAGNE : EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ, ILS ONT AUSSI LEUR MOT À DIRE.

Organisé le 3 avril à BINIC, le CCRPA a réuni 78 participants. Il s'agissait de la 10^{ème} réunion et l'heure était au bilan et aux perspectives de cette instance participative relativement récente.

Mis en place en Bretagne en décembre 2011, le CCRPA comptabilise un peu plus de deux années d'existence et a rassemblé à chacune de ses réunions en moyenne 75 personnes. **La clé de ce succès : la convivialité.**

Les thèmes abordés ont été nombreux :

- ∞ L'accès à la culture et aux loisirs
- ∞ Le référent personnel
- ∞ L'hébergement d'urgence
- ∞ Le SIAO
- ∞ L'accompagnement social
- ∞ Le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté
- ∞ La garantie jeune
- ∞ La participation des personnes accueillies et accompagnées
- ∞ L'accès aux soins et à la santé
- ∞ Etc.



Sur chacune de ces problématiques, le CCRPA a fait des propositions pour améliorer l'accès aux dispositifs et leurs fonctionnements. Parmi les propositions évoquées : *inscrire l'accès à la culture et aux loisirs dans les projets d'établissements des structures, améliorer les conditions d'accueil des hébergements d'urgence (chambres individuelles, sécurité, accueil des animaux), former le personnel soignant à la détresse sociale, faire relire et signer la fiche évaluation SIAO par les personnes, etc.*

Ces propositions sont portées à la connaissance des pouvoirs publics et portées dans les instances par **les délégué-e-s du CCRPA élu-e-s**. Ces dernier-e-s sont élu-e-s par les membres du CCRPA pour une durée de deux ans. Ils (elles) sont amené-e-s à représenter le CCRPA dans diverses instances : comité de pilotage SIAO, groupes de travail de la DIHAL¹, etc.

La séance du 3 avril a permis d'identifier des pistes d'amélioration **pour renforcer le CCRPA** :

- **Sur la communication** : plus de communication sur le CCRPA et développer l'intervention des délégué-e-s du CCRPA au sein des structures, simplifier les comptes-rendus, etc.
- **Sur l'organisation de la journée du CCRPA** : développer des ateliers vivants et créatifs, trouver un lieu central pour les 4 départements, mieux informer sur le rôle du délégué-e pour prendre sa décision de candidater, etc.
- **Sur la fonction de délégué-e** : accompagner les délégué-e-s dans les réunions importantes, parrainage des anciens délégué-e-s avec les nouveaux, faire voter uniquement les personnes accompagnées, etc.
- **Sur l'impact des propositions du CCRPA** : participation d'élus politiques au CCRPA, lire collectivement les comptes-rendus (inter-structures), développer les propositions du CCRPA au niveau national (vote et propositions de lois), etc.

Anne-Sophie ABALAIN
Coordinatrice SIAO

¹ DIHAL : Délégation Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement

Qu'est-ce que le CCRPA?

Le CCRPA est le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées animée par la FNARS Bretagne.

Il a pour objectif de favoriser la prise en compte de la parole des personnes concernées par toute situation de précarité et de rendre les personnes accueillies actrices dans l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.



Réalisation d'une fresque lors du CCRPA du 3 avril à Binic

Comment ?

- En recueillant leurs propositions sur les politiques publiques
- En construisant une parole collective

Qui peut y participer ?

- En priorité (les 2/3) : les personnes accueillies / accompagnées ou des personnes connaissant ou ayant connu une situation de pauvreté
- Puis (1/3) : les professionnels ou bénévoles du secteur : associations, fédérations, collectivités territoriales, etc.

Quand et où ?

Le CCRPA se réunit tous les deux mois environ
Chacun est libre de venir quand il veut ou à chaque réunion. C'est le principe d'entrée/sortie permanente.

Pour plus d'informations sur le CCRPA,
vous pouvez prendre contact avec la Fnars Bretagne : fnars.bretagne@wanadoo.fr



Ouverture d'une structure d'hébergement d'urgence par l'association Adalea à Saint-Brieuc

Ouverte depuis le 22 avril 2014, l'**hybritel**, nouvelle structure d'hébergement d'urgence dans le panorama du territoire briochin, vise à proposer une alternative aux nuitées hôtelières auxquelles fait appel le 115 pour mettre à l'abri essentiellement des familles.



En partenariat avec les services de l'Etat, de Terre et Baie Habitat et de la municipalité de Saint-Brieuc, la rénovation de 10 logements offre aux familles avec enfants des conditions de confort et d'intimité idéales. Les familles hébergées disposent dorénavant de cuisines (partagées ou individuelles) et l'accès aux chambres et aux unités de vie est accessible grâce à des digicodes.

L'hybritel comprend 27 chambres réparties dans 14 unités de vie. Cette nouvelle structuration permet la mise en place d'une modularité des logements pour garantir de la souplesse dans la gestion de l'établissement. En fonction du nombre de personnes par ménage, il est possible d'aménager les espaces de vie. L'hybritel a une capacité d'accueil maximale de 54 personnes par jour durant 365 jours, avec une moyenne à 40 personnes. Trois hôtes d'accueil assurent le fonctionnement de la structure tous les jours de l'année.

Pierre-Yves L'HER

Coordinateur pôle Logement Hébergement
Association Adalea

INFORMATIONS DIVERSES

Commission Observatoire SIAO

La Commission Observatoire du SIAO 22 s'est déroulée le 22 mai 2014. Vous trouverez sur le site internet d'Adalea www.adalea.fr, Rubrique actualités / Accueil Ecoute et Veille sociale / SIAO - Commission Observatoire 2013:

- Le rapport observatoire 2013
- La synthèse du rapport observatoire 2013
- Le diaporama de présentation de la Commission Observatoire 2013

Ou en suivant le lien : <http://www.adalea.fr/SIAO-Commission-observatoire-2013.html>



Prochain numéro en septembre 2014